

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°22

*Observatoire de l'Éthique Publique*

27 janvier 2026

### **SUR LA PROPOSITION DE L'OEP, L'ÉLYSÉE S'EST ENFIN DOTÉ D'UN DÉONTOLOGUE MAIS IL FAUT ALLER ENCORE PLUS LOIN**

---

Sans en faire de publicité spéciale, l'Élysée vient de nommer un référent déontologue et de publier sur son site Internet un code de déontologie des personnels élyséens (<https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/19/b7c19bfb2f5d5acd875534a0042f3372a2dac01.pdf>).

Depuis 2023, L'OEP a proposé au président de la République de doter l'administration élyséenne de son propre organe de déontologie pour les collaborateurs du chef de l'État et les agents publics travaillant à l'Élysée.

En effet, en réponse à une question écrite de la vice-présidente de L'OEP, madame la députée Christine Pirès-Beaune, la Première ministre Élisabeth Borne avait annoncé le 3 octobre 2024, la nomination d'un déontologue de la présidence de la République dont la première mission serait d'actualiser cette charte de déontologie et de se mettre au service de l'ensemble des agents travaillant à l'Élysée<sup>1</sup>.

Constatant que cette institution ne voyait toujours pas le jour, madame Pirès-Beaune a relancé Matignon le 25 mars 2025 par voie de question écrite<sup>2</sup> tandis que L'OEP a publié une note intitulée « À quand un déontologue au Palais de l'Élysée ? » le 3 octobre dernier<sup>3</sup>.

Après avoir beaucoup tergiversé sur les modalités organisationnelles de la déontologie élyséenne, comme l'a relevé madame la députée Marianne Maximi, « la Présidence de la République vient de se doter d'un référent déontologue interne » mais il « s'agit là d'une solution insatisfaisante dans la mesure où la personne contrôlant la déontologie est soumise à l'autorité hiérarchique des personnes mêmes qu'elle contrôle<sup>4</sup>.

**Si l'Observatoire se félicite d'avoir été entendu sur ce point, il s'étonne que l'identité de ce déontologue ne soit pas connue, que la charte de déontologie sur laquelle s'appuie ce**

---

<sup>1</sup> Question écrite n°9578 de madame Christine Pires-Beaune, JO du 4 juillet 2023 & [https://observatoireethiquepublique.com/1\\_nos-propositions/dans-la-presse/2023/lysee-va-se-doter-dun-deontologue1.html](https://observatoireethiquepublique.com/1_nos-propositions/dans-la-presse/2023/lysee-va-se-doter-dun-deontologue1.html)

<sup>2</sup> <https://questions.assemblee-nationale.fr/q17/17-5297QE.htm>

<sup>3</sup> <https://www.observatoireethiquepublique.com/nos-propositions/notes/a-quand-un-deontologie-au-palais-de-lysee.html3>

<sup>4</sup> Annexe 34, Missions Pouvoirs Publics, PLF 2026, p. 63.

**travail n'ait fait l'objet d'aucune publicité particulière et que les conditions d'indépendance du référent déontologue élyséen ne soient pas plus solidement garanties.**

**Il eût été préférable, selon nous, d'instituer un comité de déontologie, composé de membres indépendants à l'institution comme nous l'avions expliqué dans la note n°46 de l'OEP précitée.** En effet, la présidence de la République est, par construction, une institution très spécifique dont la moitié du personnel a un statut militaire. La création d'un collège de déontologie, composé de membres choisis parmi les personnels de l'Élysée et de personnalités extérieures, est plus adaptée. Le collège de déontologie pourrait ainsi être composé à parité de trois représentants des agents de l'Élysée et de trois personnalités extérieures. Ces dernières, toutes retraitées, pourraient siéger au sein de ce comité : un membre issu du Conseil d'État, un membre issu de la Cour des comptes et un membre issu de la Cour de cassation. L'une d'entre elles présiderait le collège de déontologie.

*Nous invitons le prochain président de la République à créer les conditions d'une déontologie plus ambitieuse au sein du Palais de l'Élysée.*